

L'Infolettre présente les avis publics et les principaux sujets traités lors des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal. Voici donc les échos du conseil de la séance ordinaire du 14 février 2023.



1<sup>re</sup> rangée, de gauche à droite : Claude Poupart (district 4), Patrice Lirette (district 2), Jean-Guy Hamelin (maire), Marcel Roy (district 1), Mario Guérin (district 6) 2<sup>e</sup> rangée, de gauche à droite : Daniel Prince (directeur général), Mario Isabelle (district 3) et Patrick Phaneuf (district 5)



### HEURES DE SERVICE

L	M	M	J	V
8 h à 12 h				8 h à 13 h
12 h 30 à 16 h 30				

\* Fermeture de 12 h à 12 h 30 pour la période du dîner du lundi au jeudi.

**SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE, BUDGET**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**INFORMATIONS EN RAFALES**

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023

Le conseil va remettre un don de 250 \$ à la Société d'Histoire des XI qui a pour mission de découvrir, de préserver et de promouvoir, auprès de la population, l'histoire et le patrimoine de notre région pour le bénéfice des générations futures.

Pour plus d'informations sur cet organisme, consultez leur site Web : Société d'Histoire des XI (shxi.ca)



## REMISE D'UNE SUBVENTION AU CLUB OPTIMISTE DE ST-MICHEL / NOMINATION DE DONAT MARCHAND POUR LA BOURSE MAURICE-MONIÈRE DE DESJARDINS

Lors du dévoilement du lauréat tenu le 21 décembre 2022 par la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon, monsieur Donat MARCHAND a été nommé récipiendaire de la Bourse Maurice Monière. Cette bourse a pour but de reconnaître l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution d'un membre Desjardins à titre de bénévole dans la communauté.

Monsieur MARCHAND s'est vu remettre un chèque de 500 \$ et il a décidé de remettre la somme de 1 000 \$ associée à la bourse, au Club Optimiste de Saint-Michel.

Le conseil municipal le félicite et le remercie pour son implication au sein de notre communauté.



De gauche à droite : Solange Oigny – présidente du CA de la C-de-Roussillon, Donat Marchand – Lauréat de la Bourse Maurice-Monière 2022, Claude Poupart – Club Optimiste et Marie-Chantal Loiselle – directrice générale de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon



Marco Hamelin, contremaître du service des travaux publics

## PERMANENCE DE MONSIEUR MARCO HAMELIN, CONTREMAÎTRE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil accorde le statut d'employé permanent à monsieur Marco HAMELIN, contremaître du Service des travaux publics, en date du 5 février 2023.

## ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2023

Adoption des comptes du mois de janvier 2023, tels que déposés au montant de 569 149,25\$.

Comptes payés: 159 578,22 \$

Salaires payés nets: 228 074,69 \$

Comptes à payer: 181 496,34 \$

Monsieur Daniel Prince, greffier-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.



Image, Canva

## APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE BUDGET 2022 (147 472 \$)

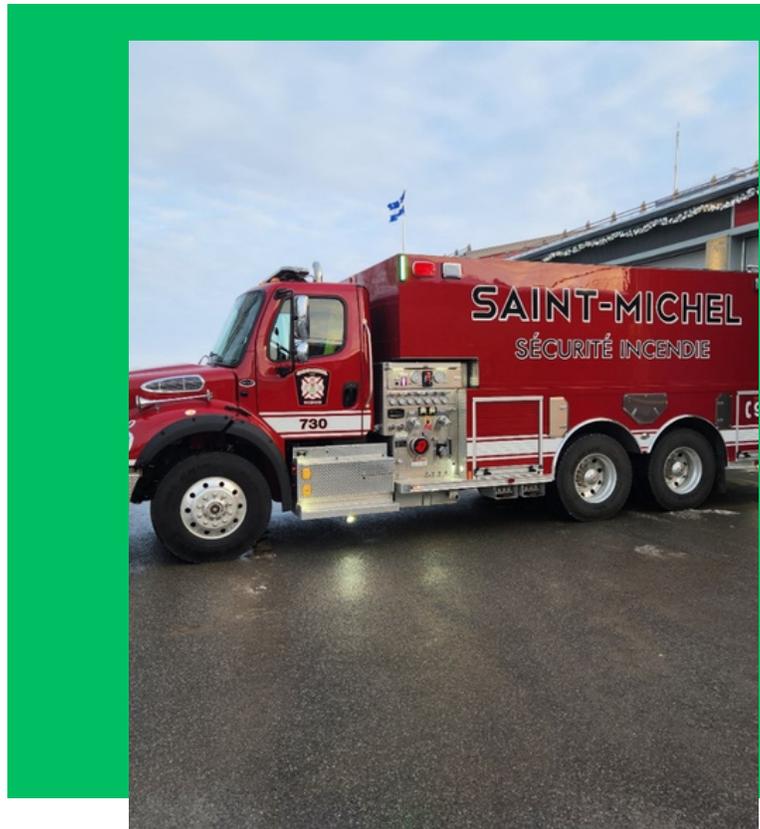
Que le conseil, sur recommandation du directeur général et greffier-trésorier, accepte d'approprier la somme de 147 472 \$ du surplus libre pour l'affecter au surplus 2022, dans le compte budgétaire: 03-520-00-000.

## **AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE LPR TECHNOLOGIES POUR L'ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

La municipalité de Saint-Michel adhère aux services professionnels de LPR Technologies inc. pour le support informatique. Le conseil accepte d'acquérir une banque de 150 heures pour des services techniques sur appel, à distance ou sur place, auprès de LPT Technologies inc., au montant de 16 500 \$ (taxes exclues).

## **DÉPÔT DU CERTIFICAT ÉTABLISSANT LE RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE CONCERNANT UNE DEMANDE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE DU RÈGLEMENT #2023-325 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 435 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 435 000 \$ POUR ACQUÉRIR UN CAMION-CITERNE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par la greffière-trésorière adjointe à la suite de la procédure pour les personnes habiles à voter, tenue du 14 février 2023, relativement au règlement numéro 2023-325 décrétant une dépense de 435 000 \$ et un emprunt de 435 000 \$ pour l'acquisition d'un camion-citerne. Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.



Camion-citerne

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-326 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LES DÉPENSES RELATIVES À L'ÉTUDE DE SÉCURITÉ ET LA RÉPARATION DU BARRAGE NORTON**

Le conseil a adopté le Règlement #2023-326 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives à l'étude de sécurité et la réparation du barrage Norton, pour la somme de 1 295 \$.

---

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-327 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BRANCHE 7 THIBERT-CLERMONT**

Puisque les procédures prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec ont été suivies, le conseil a adopté le règlement #2023-327 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux d'entretien du cours d'eau Branche 7 Thibert-Clermont, pour un montant de 31 656 \$.

## ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-328 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 266 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 266 000 \$ SUR 10 ANS POUR DES ÉQUIPEMENTS

Le conseil a adopté le règlement #2023-328 décrétant des dépenses en immobilisations de 266 000 \$ et un emprunt de 266 000 \$ pour ces dépenses :

Description	Montant estimé (\$)
Installation d'une borne-fontaine sèche	30 000 \$
Acquisition de génératrices	80 000 \$
Amélioration du système d'éclairage et du système de sonorisation au centre communautaire	70 000 \$
Aménagement de socles permanents pour affichage d'information auprès des contribuables	36 000 \$
Installation de lampadaires	30 000 \$
Frais de financement	20 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>266 000 \$</b>

## ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2023-329 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 216 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 216 000 \$ SUR 20 ANS, POUR LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

Le conseil a adopté le règlement # 2023-329 décrétant des dépenses en immobilisations de 216 000 \$ et un emprunt de 216 000 \$, pour ces dépenses :

Description	Montant estimé (\$)
Réaménagement des bureaux dans les bâtiments municipaux	150 000 \$
Aménagement de l'entrepôt intérieur des travaux publics	50 000 \$
Frais de financement	16 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>216 000 \$</b>

## ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-330 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 486 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 486 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil a adopté le règlement #2023-330 décrétant des dépenses en immobilisations de 486 000 \$ et un emprunt de 486 000 \$, ci-après décrites :

Description	Montant estimé (\$)
Travaux de voirie	450 000 \$
Frais de financement	36 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>486 000 \$</b>

## SÉCURITÉ PUBLIQUE



Laveuse

### ACQUISITION D'UNE LAVEUSE POUR LE NETTOYAGE DES HABITS DE COMBATS DU SERVICE INCENDIE

Après avoir pris connaissance de la soumission de l'Arsenal, portant le #SOUM65916, datée du 17 janvier 2023, le conseil a accepté d'acquérir une laveuse essoreuse pour nettoyer les habits de combat, au montant de 10 275 \$ (taxes exclues). Il autorise le financement de la dépense nette par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

## TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

### ADJUDICATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LA STATION DE POMPAGE PP4

Après avoir pris connaissance de la soumission de Les Groupes Électrogènes Génère inc., datée du 26 janvier 2023, le conseil a accepté d'acquérir une génératrice neuve, équipée d'un moteur diesel Cummins, d'une puissance de 44 KW, au montant de 25 200 \$ (taxes exclues), sous réserve de l'approbation du règlement #2022-328 décrétant des dépenses en immobilisations de 266 000 \$ et un emprunt de 266 000 \$, par les personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Dès l'approbation du règlement d'emprunt, le conseil affectera les sommes nécessaires pour l'acquisition de la génératrice précitée à même les crédits votés pour l'exercice 2023 au fonds d'investissement.

## URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE



### PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #2023-331 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

La municipalité de Saint-Michel est désormais dispensée de l'obligation de transmettre au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention d'autoriser la démolition d'un immeuble construit avant 1940, et ce, en vertu de l'article 138 de la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, de l'adoption du présent règlement et de l'inventaire de son patrimoine réalisé par la MRC des Jardins de Napierville.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique sera tenue sur le projet de règlement, par l'entremise du maire, et toute personne pourra s'y faire entendre.

## LOISIRS ET CULTURE

### SEMAINE DE RELÂCHE 2023 (TARIFICATION ET ACTIVITÉS)

Le conseil a autorisé la tenue des activités pour la semaine de relâche 2023, qui se tiendra du 27 février au 3 mars 2023, de 8 h à 16 h 30, et fixe la tarification quotidienne à 75 \$ par enfant.

Les activités seront : Laser Tag, Zoo de Granby, cinéma et jeu de quilles, glissage à Lacolle et Bfly.

### TENUE DU CAMP DE JOUR ET TARIFICATION 2023

Le conseil a autorisé la tenue du camp de jour 2023, à partir du 26 juin au 18 août inclusivement et a fixé la tarification du camp de jour et du service de garde pour l'année 2023 de la façon suivante:

Description	Tarification
À la semaine, par enfant, pour les résidents	100 \$
À la semaine, par enfant, pour les non-résidents	125 \$
Service de garde à la semaine (matin), par enfant, pour les résidents	13,50 \$
Service de garde à la semaine (soir), par enfant, pour les résidents	13,50 \$
Service de garde à la semaine (matin), par enfant, pour les non-résidents	15 \$
Service de garde à la semaine (soir), par enfant, pour les non-résidents	15 \$
Service de garde à l'unité, par enfant	5 \$

Notez que le conseil n'autorisera pas de remboursement d'inscription, sauf sur la réception d'un billet du médecin.

## NOMINATION DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2023

Le conseil a autorisé les embauches suivantes :

### LAURIE



Madame Laurie NICHOLSON, à titre de responsable du camp de jour.

### GABRIELLE



Madame Gabrielle FRENETTE, à titre de chef animatrice du camp de jour.

### BRITANNY



Madame Brittany CLERMONT, à titre d'animatrice de camp de jour et chef animatrice remplaçante.

## **POLITIQUE POUR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE CAMP DE JOUR, POUR LES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS**



Le conseil a adopté la politique pour le service d'accompagnement au camp de jour pour les enfants ayant des besoins particuliers, telle que rédigée. L'enfant doit être âgé au maximum de 14 ans, doit être semi-autonome, propre et avoir un contrôle sur sa force physique. La Municipalité doit avoir le personnel nécessaire et qualifié pour accepter l'inscription des enfants.

## **POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES (TARIFICATION CONCERNANT LES TOURNAGES)**

Le conseil a accepté de modifier la tarification de location de salles, terrain et équipements, telle que rédigée pour toute production audiovisuelle québécoise et étrangère, notamment un long ou court métrage, une télé série ou websérie, une émission de télévision, un message publicitaire, un vidéoclip, un film d'étudiant ou une séance de photographies publicitaires ou autres activités de tournage.

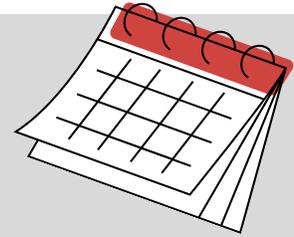
## **ADJUDICATION D'UNE SCÈNE AMOVIBLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Après avoir pris connaissance de la soumission de Pro Scène Dauphinois, datée du 4 novembre 2022, le conseil accepte d'acquérir une scène amovible pour le centre communautaire, au montant de 17 539,20 \$ (taxes exclues).



## INFORMATIONS EN RAFALES

**BULLETIN MUNICIPAL MAINTENANT  
ÉDITÉ ET DISTRIBUÉ AUX DEUX MOIS**



### DÉFI RÉGIONAL CHÂTEAU DE NEIGE

9 janvier au 13 mars 2023



### TEST CITAM

Effectué le 6 février 2023



**ALERTES ET  
NOTIFICATIONS  
DE MASSE**

### ORCHESTRE SYMPHONIQUE GALILEO

Le samedi 15 avril à 19 h, à  
l'église / coût du billet 25 \$

# Galileo



### PLAISIRS D'HIVER 2023

Samedi 18 février de 13 h à 17 h, au parc École

